

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 4 novembre 1991

La séance est ouverte à 11 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES

[Traduction]

LA DÉFENSE NATIONALE

PROPOSITION D'ANNULATION DU NORAD

M. John Brewin (Victoria) propose:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait aviser les États-Unis d'Amérique que l'Accord du NORAD actuellement en vigueur doit se terminer d'ici le 31 mai 1994 et devrait, entre-temps, ordonner un examen public approfondi des relations canado-américaines en matière de défense, y compris des entretiens entre parlementaires américains et canadiens.

—Monsieur le Président, je remercie tout particulièrement le député d'Esquimalt—Juan de Fuca de son empressément à appuyer ma motion. J'insiste vraiment.

La motion que je soumetts à l'étude de la Chambre et que j'invite les députés à adopter, comporte deux volets. Le premier est que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait aviser les États-Unis d'Amérique que l'Accord du NORAD actuellement en vigueur doit se terminer d'ici le 31 mai 1994.

Le deuxième veut que le gouvernement ordonne entre-temps un examen public approfondi des relations canado-américaines en matière de défense, y compris des entretiens entre parlementaires américains et canadiens.

Cette motion fait suite aux entretiens qui ont eu lieu l'automne dernier au sein d'un sous-comité du Comité des affaires étrangères et du commerce extérieur. Le sous-comité a examiné la question de savoir si le Canada devait prendre des mesures en vue du renouvellement de l'Accord du NORAD le 31 mai 1991. Le comité a entendu des mémoires présentés par des citoyens venant des quatre coins du Canada, a rencontré un groupe de travail formé de spécialistes de la question qui a rédigé un

rapport à son intention et a longuement débattu la question.

Ce qui a résulté de ces échanges est que le comité ne pouvait pas s'entendre sur la question du renouvellement de l'Accord du NORAD actuellement en vigueur. Ses membres ont été unanimes pour dire qu'il fallait procéder à un examen public approfondi des relations canado-américaines en matière de défense. Je voudrais citer le libellé d'une recommandation faite par le comité afin que celle-ci figure au compte rendu. Tous les membres ont convenu de ce qui suit: «Vu l'évolution extraordinaire des relations est-ouest et la fin de la guerre froide, le gouvernement devrait, au cours des deux premières années du renouvellement d'un accord du NORAD, procéder à un examen public approfondi de la collaboration existant entre le Canada et les États-Unis en matière de défense, ainsi que des besoins futurs du Canada, des États-Unis et de leurs voisins de l'hémisphère nord sur la plan de la surveillance.»

Dans le cadre de ce processus, il devrait s'établir un dialogue franc et ouvert entre les autorités politiques du Canada et des États-Unis au sujet de l'avenir du NORAD, de la collaboration des deux pays en matière de défense ainsi que des besoins futurs du Canada, des États-Unis et de leurs voisins de l'hémisphère nord sur le plan de la surveillance.

À cette fin, le Parlement devrait engager des échanges de vues et de renseignements entre les législateurs canadiens et américains, le premier de ces échanges devant se tenir avant l'expiration de l'Accord du NORAD, le 12 mai 1991.

L'alliance militaire du Canada avec les États-Unis constitue un élément essentiel de sa politique extérieure et de sécurité depuis le tout début de la Seconde Guerre mondiale. Les férus d'histoire remarqueront que, avant cela, aucun accord particulier en matière de défense ne liait nos deux pays et que le Canada assurait lui-même sa sécurité militaire. Au début de la Seconde Guerre mondiale, en septembre 1939, le Canada a tout de suite déclaré la guerre à l'Allemagne et a commencé à jouer un rôle très important dans cette guerre.